



ARRÊTÉ N°2024-43

Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT.

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux de l'entreprise TP ROBERT, rue Frédéric Mistral à TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit sur **le parking de la poste**, rue Frédéric Mistral à Tavel, **du mardi 26 mars au 17 avril 2024**. Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 25 mars 2024.

Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le **12 6 MARS 2024**

